RioTinto

Programme de stabilisation
des berges du lac Saint-Jean

Ce qu'il faut savoir sur les travaux

Cette fiche a pour but de décrire les différentes étapes lorsque des travaux doivent être effectués dans votre secteur pour adresser un phénomène d'érosion. La mission du Programme est de contrer les effets de l'érosion causée par le rehaussement du lac et l'impact des vagues, en conformité avec les dispositions du décret gouvernemental. Nous prenons nos décisions selon les besoins exprimés par la communauté en tenant compte du développement durable qui comprend les aspects sociaux, environnementaux, économiques et techniques.

L'équipe du Programme planifie sa programmation de travaux en tenant compte des éléments suivants :

- **La surveillance du territoire**
  (visites sur le terrain, survol en hélicoptère, etc.)
- **L'arpentage annuel des 50 km de plage**
- **Les demandes des riverains et partenaires**

Selon le critère établi depuis 1986 et stipulé dans le décret gouvernemental, le processus de travaux peut être déclenché lorsque la largeur de plage mesurée est inférieure à 8 mètres sur 30 % de leur longueur ou au moins 100 mètres, selon le moindre des deux. Il est important de noter que certains secteurs atteignant ce critère peuvent toutefois faire l'objet de suivi au lieu d'une intervention, lorsqu'une certaine stabilité est observée.

L'équipe du Programme effectue le suivi de

436 km

de rives incluant une partie des rivières tributaires. Notre zone d'intervention potentielle est de **270 km**, dont **50 km de plages**

Depuis 1986, plus de

100 M$

ont été investis afin de contrer l'érosion, soit entre **3 M$ et 4 M$ en moyenne annuellement**

95 %

des travaux du Programme de stabilisation des berges consistent à **entretenir les ouvrages déjà présents**

5 %

des travaux sont dédiés à **mettre en place de nouvelles structures**

L'érosion, c'est quoi ?

L'érosion est un phénomène naturel causé par l'action des vagues et du vent sur les berges. Le rehaussement du niveau du lac Saint-Jean, en 1926, est venu modifier le patron naturel d'érosion. C'est pourquoi le Programme de stabilisation des berges a été instauré, en 1986.

Territoire suivi

Au cours des dix prochaines années, environ 2 km de plages par année pourraient nécessiter un rechargement, soit 1 % du territoire suivi. L'envergure des travaux annuels est évaluée et adaptée en fonction des conditions d'érosion observées.

Chaque année, vers la fin de l'hiver, le Programme cible et communique les secteurs sous surveillance. Ce sont des zones sensibles qui pourraient nécessiter des travaux dans la prochaine programmation. En règle générale, ces secteurs demandent des suivis plutôt que des interventions à court terme.

Il est aussi à noter que certaines plages surveillées sont parfois rechargées de façon naturelle, grâce au déplacement du sable causé par les vagues.

Des résultats probants

Le Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean compte plusieurs réussites depuis sa création. Notons, entres autres, l'augmentation de la largeur moyenne des plages de 71% depuis 1986 (en moyenne 9,8 mètres supplémentaires).

Les dernières années de travail avec le milieu, avant l'obtention du nouveau décret, ont permis de confirmer que le Programme de stabilisation des berges est unique au monde. L'analyse des techniques utilisées depuis 1986 a démontré l'efficacité des interventions à répondre aux besoins.

Photos prises dans le secteur de Racine-sur-le-Lac, à Dolbeau-Mistassini, en 1987 et 2015.

Types de travaux

Les travaux de protection de plage consistent essentiellement en du rechargement de sable (0-5 mm) ou de gravillon (0-20 mm). Ces matériaux proviennent de bancs d'emprunt à proximité. Lorsque ce type d'intervention ne suffit pas, des structures telles que des épis ou des brise-lames peuvent être utilisées afin d'améliorer la rétention des matériaux sur la plage.

SECTEURS SANS PLAGE

Perrés et empierrements

- Structures de pierres servant à protéger la berge de l'action des vagues

SECTEURS SANS PLAGE

Technique de génie végétal

- Minimise les problèmes d'érosion et de stabilisation des sols
- Rehausse la valeur esthétique et écologique

Rechargement de plages

- Augmente le volume et la largeur des plages
- Crée une zone tampon pour protéger la berge
- Durée de vie typique au lac Saint-Jean : 5 à 7 ans

Épis

- Favorisent la rétention des matériaux sur la plage pour protéger les berges
- Apportent une certaine stabilité de la plage

Brise-lames

- Favorisent la rétention des matériaux sur la plage pour protéger la berge
- Bloquent en partie l'énergie des vagues

Notre engagement

Intervenir dans un délai de 12 mois en moyenne et de proposer une intervention adaptée aux besoins exprimés, conformément aux dispositions du décret gouvernemental.

› **Janvier**	Communication des résultats de l'arpentage de plage
› **Mars**	Publication des secteurs sous surveillance
› **Juin**	Communication de la programmation préliminaire de travaux de l'automne et l'hiver suivants
› **Août- Septembre**	Porte-à-porte, diffusion d'outils, rencontre avec les associations
› **Septembre**	Transmission des plans préliminaires pour consultation pendant 30 jours
› **Octobre**	Transmission des plans et devis définitifs pour autorisation
› **Décembre**	Obtention des autorisations et droits de passages
› **Décembre à avril**	Réalisation des travaux
› **Juin**	Remise en état après les travaux
› **Été suivant les travaux**	Sondage sur l'expérience avec le Programme

Les engagements de Rio Tinto

- La sécurité du public est au cœur de nos décisions
- La transparence
- La collaboration et le travail d'équipe avec la communauté

DURÉE DES CHANTIERS : 1 à 3 semaines en moyenne (excluant la remise en état réalisée en juin)

Processus d'autorisations

Chaque intervention doit respecter les clauses du décret gouvernemental et passer par un rigoureux processus d'autorisations avant d'obtenir le feu vert :

- **Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques** (MELCC)
- **Municipalités et la communauté de Mashteuiatsh**
- **Municipalités régionales de comté** (MRC)
- **Propriétaires riverains**
- **Transports Canada**
- **Pêches et Océans Canada**

Votre rôle est important !

Le Programme de stabilisation des berges désire recevoir votre opinion dans l'élaboration de sa programmation de travaux. D'abord, les travaux sont établis en fonction des besoins de la communauté, des demandes des riverains et des suivis techniques. Puis, tout au long de la planification, des jalons clés sont établis afin de vous informer, mais aussi de recueillir vos commentaires. Finalement, un sondage est envoyé aux riverains des secteurs où des travaux se sont déroulés. Ce sondage permet d'évaluer et d'améliorer nos méthodes.

Priorité à la sécurité

Tous les éléments sont mis en place pour assurer la sécurité de la population que ce soit avant, pendant ou après des travaux (périmètre de sécurité, affiches, communications ciblées, etc.). Rio Tinto rappelle à la population qu'il est primordial de respecter en tout temps les consignes et les mesures de sécurité. De plus, chaque chantier est réalisé en tentant de minimiser les impacts sur l'environnement et sur les résidents du secteur. Ainsi, des mesures de mitigation sont mises en place pour réduire le bruit, pour limiter les heures de travaux et de transports de camions lourds, etc. Nous rencontrons les associations de riverains afin d'échanger sur les actions mises en place.

« L'après-travaux »

Puisque les chantiers ont lieu pendant la saison froide, une grande partie des sites nécessitent d'autres visites au printemps. Celles-ci ont pour but de niveler les matériaux de rechargement au besoin et de remettre les lieux en état.

Demande en ligne

Si vous constatez un problème d'érosion dans votre secteur, signalez-le en remplissant une demande en ligne au **www.energie.riontinto.com/demande**

Pourquoi l'hiver ?

Les travaux du Programme de stabilisation des berges se déroulent à l'automne et à l'hiver pour plusieurs raisons :

- Profiter du bas niveau du lac Saint-Jean
- Minimiser les impacts sociaux (bruit, plages inaccessibles, etc.)
- Minimiser les impacts sur l'environnement et les infrastructures régionales, comme les routes
- Offrir une opportunité de travail hors saison pour les entrepreneurs et transporteurs de la région

Pour plus d'information

Pour toutes questions concernant le Programme de stabilisation des berges ou pour signaler une situation d'érosion : 418 668-0151
communications.ee@riotinto.com

www.energie.riotinto.com

Abonnez-vous à notre infolettre
Berges en bref sur la page d'accueil de notre site Internet.

Version | Mai 2019